

République Française

Commune de Saint-Priest en Jarez

EXTRAIT

du procès verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal

dans sa séance du 21 mars 2022

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques
- GEUSENS Christine - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI
PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle -
CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe -
GARBAY Isabelle - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Etaient absents :

MM. BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - BARBE Sylvie - JOLY Florence - RODRIGUES
SOUSA Hugo - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. BRUNEAU à Mme GEUSENS
Mme REPELLINI à Mme PAPIN
Mme BARBE à M. DI PAOLO
Mme JOLY à Mme BISACCIA
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian SERVANT, Maire :

Approuve le procès-verbal de la précédente réunion.

Finances

- Donne son accord sur les comptes de gestion 2021 de la Commune et du service des pompes funèbres
- Se prononce favorablement sur les comptes administratifs 2021 pour la Commune et le service des pompes funèbres (en l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame BISACCIA, première adjointe)
- Budget de la Commune : décide d'affecter le résultat 2021
- Vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022
- Approuve le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

Pour la Commune :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 845 621.38 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 343 648.86 €

Pour le service des Pompes Funèbres :

Dépenses et recettes d'exploitation : 21 694.52 €

Dépenses et recettes d'investissement : 23 368.14 €

- Donne un avis favorable au versement d'une subvention à la Régie de Gestion du NEC pour l'exercice 2022
- Décide de maintenir la garantie d'emprunt accordée à CITE NOUVELLE au profit d'ALLIADE HABITAT

Administration Générale

- Prend acte de l'état des décisions du Maire pour les derniers mois
- Approuve le bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2021
- Approuve la convention avec la société BRUNETON pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules sur le territoire de la commune et autorise Monsieur le Maire à la signer
- Saint-Etienne Métropole : autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de coopération contractuelle pour la gestion de l'eau potable

Personnel Communal

- Donne son accord sur la modification du tableau des effectifs

Questions diverses

- Examine un certain nombre de questions diverses et renvoie à l'étude des services certains points particuliers

